

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er février 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DE FONCTIONNAIRES À LA TRIBUNE DES JOURNALISTES

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a demandé hier s'il convenait que certains fonctionnaires, en service commandé, occupent la première rangée de sièges derrière la tribune des journalistes. J'ai dit au député que j'étudierais la question. J'ai pu le faire depuis.

• (2.40 p.m.)

Je répète qu'on ne sait pas au juste qui a droit à la première rangée derrière la tribune des journalistes. C'est-à-dire qu'on ignore s'il s'agit d'une annexe de la tribune des journalistes, d'une annexe de la tribune officielle ou d'une partie de la tribune publique.

Puisqu'on est dans le doute, j'ai profité de l'occasion pour dire que les fonctionnaires doivent occuper les sièges disponibles dans la tribune officielle plutôt que dans les autres tribunes lorsqu'ils sont en service commandé.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HALES—LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Étant donné que tous les députés veulent obtenir des réponses complètes et exactes à leurs questions, soit orales soit écrites, je voudrais signaler à la Chambre, au bureau du premier ministre et à son secrétaire parlementaire que j'ai posé une question écrite à laquelle on a répondu lundi. Cette question était en partie ainsi conçue:

Quels sont les vérificateurs de la Compagnie des jeunes Canadiens et à combien s'élèvent les honoraires qui leur ont été versés annuellement?

Voici la réponse que j'ai obtenue à cette partie de ma question:

L'auditeur général. Aucun honoraire n'est demandé.

C'est complètement faux, car si ma mémoire est fidèle la loi ne stipule pas que l'auditeur général doit être chargé de faire la vérification, mais que le cabinet doit nommer

un vérificateur pour cet organisme. Au meilleur de ma connaissance, aucun vérificateur n'a encore été désigné. Je signale ce fait à la Chambre, car j'estime que nous devrions obtenir des réponses complètes et exactes.

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, afin d'éclaircir cette affaire, et je regrette que mon ami pense avoir été induit en erreur, laissez-moi vous dire que durant l'année en cours, les paiements pour le compte de la Compagnie des jeunes Canadiens ont été effectués par l'intermédiaire du contrôleur du Trésor. Il s'ensuit que toutes ces dépenses sont assujetties à la vérification de l'auditeur général. Pour les années subséquentes, le cabinet devra nommer un vérificateur, conformément aux dispositions de la loi. Pour ce qui est de l'année en cours, la réponse donnée est tout à fait exacte.

LA VISITE DE LA REINE

LE SÉJOUR AU CANADA DE SA MAJESTÉ ET DU DUC D'ÉDIMBOURG

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) Monsieur l'Orateur, vous vous rappelez que, le 13 septembre dernier, à la Résidence du Gouverneur général, on a annoncé que Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Duc d'Édimbourg avaient accepté une invitation du gouvernement du Canada d'assister aux cérémonies qui auront lieu dans la capitale de notre pays pour fêter le 100^e anniversaire de la Confédération.

Je suis heureux de pouvoir déclarer maintenant que les dates de la visite de Sa Majesté et de Son Altesse Royale ont été confirmées. Ils arriveront à l'aéroport d'Uplands à la fin de l'après-midi du jeudi 29 juin et demeureront au Canada jusque tard dans la soirée du mercredi 5 juillet. A cette occasion, Sa Majesté et Son Altesse Royale visiteront la capitale de notre pays et passeront une journée à l'Exposition universelle, le 3 juillet.

Sa Majesté s'adressera aux membres des deux Chambres du Parlement réunis le samedi 1^{er} juillet, jour anniversaire de la Confédération, et à cette occasion le président du Sénat de même que l'Orateur de la Chambre des communes prononceront des allocutions de loyauté envers Sa Majesté.

A la suite de ces discours, Sa Majesté prononcera une allocution spéciale pour le centenaire. Plus tard dans la journée du 1^{er} juillet,